

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5612>



Texte adopté par la CAA du 20 septembre

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Commission Administrative Académique (CAA) du SNES -



Publication date: dimanche 30 septembre 2018

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Après une année d'exercice au pouvoir, l'orientation politique du gouvernement est purement libérale avec de plus, une vision restrictive et autoritaire de la démocratie vis à vis des OS.

Avec les démissions successives de Laura Flessel, de Nicolas Hulot et la baisse constante d'opinions favorables d'Emmanuel Macron, y a-t-il vraiment une déstabilisation du gouvernement ? La réponse est non.

L'Éducation nationale n'est pas la priorité du gouvernement et n'est pas épargnée non plus. Le Ministre poursuit la mise en place de réformes d'un système éducatif piloté par le haut et par les évaluations, reléguant ainsi les enseignant-es à n'être que des exécutants niés dans leur professionnalisme. Pourtant, il est primordial de prendre en compte et conforter le rôle de chacun des personnels, enseignant-es comme non enseignant-es pour aller vers la réussite de toutes et tous en luttant contre les inégalités scolaires.

Les annonces unilatérales de l'été dans le cadre de CAP22 prévoient l'augmentation du nombre de postes à profil, le recours accru aux heures supplémentaires, l'individualisation des rémunérations, la création d'indemnités versées en fonction de critères de performance en REP +, l'évaluation des établissements, les fusions d'académies, le recrutement par les chefs d'établissements et la bivalence.

2600 POSTES SUPPRIMES ET NON 1800

Après avoir annoncé, lundi, la suppression de 1800 postes dans l'Éducation nationale, nous apprenons que ce solde cachait la réalité du nombre de suppressions dans le second degré : 2 600 postes y disparaîtront en 2019 par redéploiement entre premier et second degré. Les lycées (GT et Pro) seront donc mis à contribution et supporteront sans doute la grande majorité de ces suppressions de postes.

Le Ministre a joué sur la présentation des chiffres pour dissimuler l'ampleur des coupes dans les lycées et les collèges qui vont contribuer à une nouvelle dégradation des conditions d'études des élèves et de travail des enseignants.

LYCEE.

Pour ce qui est du lycée, la réforme à venir vise une fois de plus, comme par le passé la réforme Chatel du lycée puis la réforme Vallaut-Belkacem du collège, à baisser les coûts en diminuant les heures d'enseignements et donc le nombre de postes.

Il est clair que le grand décideur de la politique éducative est avant tout Bercy. Le SNES-FSU estime que la mise en place de la réforme Blanquer du lycée se traduira par plus de 220 suppressions de postes (chiffrage du SNES Dijon) lors des rentrées 2019 et 2020 dans notre académie. Le SNES-FSU continue de demander le retrait des textes publiés dans la précipitation voire l'improvisation car cette réforme déstructurera les lycées en entravant les apprentissages des élèves par la multiplication des épreuves.

Psy-EN et DCIO.

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été votée le 1er août 2018. Les dispositions sur le transfert des DRONISEP, et la possible mise à disposition des Psy-EN et DCIO sont entérinées. Si le principe d'un CIO par département a été maintenu, leur avenir, et plus généralement celui de l'orientation scolaire, restent incertains. Le projet du gouvernement ne trompe plus personne : les fermetures progressives de CIO laisseront la place libre aux officines privées et le transfert des DRONISEP aux régions favorisera l'intervention des branches professionnelles et des nombreuses associations venant du monde de l'entreprise, dans les établissements scolaires. Les élèves, sous couvert d'ouverture au monde économique, pour avoir des projets enfin « réalistes » vont être en fait exposés à l'idéologie managériale à moindre coût et correspondant aux besoins locaux des entreprises. Après les nombreuses mobilisations en académie, après la journée du 5 juin 2018 rassemblant près d'un tiers de la profession à Paris, les PsyEN et DCIO, les personnels des DRONISEP n'entendent pas plier. Pour améliorer l'orientation, il faut recruter plus de Psy-En.

Le SNES-FSU et la FCPE se sont rencontrés en juillet pour se concerter sur une action commune. Une tribune commune est en cours d'élaboration, et l'intersyndicale, la FCPE et les organisations de jeunesse organiseront des actions dans les départements et/ou les académies du 27 septembre (jour prévu pour la conférence de presse et la publication de la tribune) au 6 octobre.

Retraités.

Face à un gouvernement qui élude une fois de plus la question du partage des richesses et poursuit une politique en faveur des plus riches, le SNES-FSU revendique des mesures immédiates pour revaloriser le pouvoir d'achat des retraités, la suppression de la hausse de la CSG, le retour à l'indexation sur les salaires.

Il appelle les retraités à assurer la réussite des actions (3 et 18 octobre) initiées par le groupe des 9 et à prendre toute leur place dans l'interpro du 9 octobre.

Plan d'action.

La politique gouvernementale de construction d'un « modèle social du XXIème siècle » se traduit par des attaques d'une ampleur inédite sur la fonction publique et ses personnels : statuts, postes, retraite etc. Cette situation impose au SNES-FSU une riposte rapide concernant les 2600 suppressions de postes et la construction d'un plan d'action pour rassembler les collègues. Cela implique dans un premier temps

l'amplification des campagnes menées sur :

- les salaires,
- le rôle des élus et des représentants des personnels,
- les conditions de travail, et notamment les effectifs de classe, le respect des métiers dans l'éducation, une carte élargie de l'éducation prioritaire,
- les retraites : pour le maintien du système par répartition, du code des pensions civiles et militaires et le retrait des projets de réforme systémique par points ou comptes notionnels qui ne visent qu'à développer un système par capitalisation.

Dans ce cadre, l'action interprofessionnelle du 9 octobre constitue une étape. La FSU doit investir cette journée en appelant à participer aux manifestations. Un préavis de grève sera déposé.

D'ici au 9 octobre, le SNES-FSU appelle à donner une visibilité aux questions éducatives par des heures d'info syndicales, des AG d'établissements, des adresses aux parlementaires, des conférences de presse. Il donnera les outils pour le faire. Il fera la demande de temps banalisés dans les lycées pour permettre aux personnels de débattre des réformes en cours, en évaluer l'impact, pour défendre ses analyses et propositions sur le lycée. Le SNES-FSU

portera la parole des personnels et, en lien avec les S1, fera la lumière sur les réalités idéologiques et budgétaires de la réforme du lycée (conséquences sur les postes et les conditions de travail).

Au-delà de l'action du 9 octobre, le SNES-FSU au niveau académique mettra en place des actions visibles sur la réforme du lycée et les suppressions de postes, avant et après les vacances de la Toussaint.

Ce travail s'intégrera à la campagne nationale d'information et de mobilisation sur le sujet.

L'idée serait que l'action du 9 enclenche la dynamique autour de la question des services publics dont celui d'éducation et prépare une forte mobilisation ensuite davantage centrée sur les questions propres à nos métiers, dans le cadre intersyndical le plus large possible : réformes éducatives dont celles du lycée, conditions de travail.

Le SNES-FSU portera aussi la nécessité de construire une action fonction publique en décembre ou en janvier intégrant la question des retraites. Pour le SNES-FSU, celle-ci doit comprendre un appel à la grève.

En fonction de l'état de la situation sociale et des débats au CDFN de la FSU, les décisions d'action du SNES-FSU pourraient évoluer, notamment en ce qui concerne la modalité d'action du 9 octobre.